

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 juillet 2024

Convocation : 08 /07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le dix-sept juillet à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Excusé : Bertrand DELAVault (pouvoir à Robert SAUTEREL)

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL EN ZONE UE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE

Le Maire expose au conseil la demande de M. Mathieu Champeau qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZH n° 64 située 8 rue de la Coperie afin d'installer un dépôt (construction d'un hangar fermé et lieu de stockage) pour son entreprise MC Bati (entreprise de maçonnerie et couverture). La superficie serait d'environ 3 000 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de lui vendre une partie de la parcelle cadastrée ZH n° 64 (zone UE du PLU) au prix de 5 € le m², la superficie restant à définir.
- La condition suspensive de la vente est liée à l'obtention du permis de construire.
- Les frais de géomètre, de notaire, la clôture du terrain ainsi que les frais de raccordement (eau, électricité) seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2) CARTE AVANTAGES JEUNES 2024-2025 POUR LES JEUNES DU VILLAGE DE 6 A 30 ANS

Le Maire présente au conseil municipal la carte Avantages Jeunes 2024-2025, soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté, qui propose de nombreuses réductions et gratuités dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, des services et de la vie quotidienne.

Il propose de faire participer la collectivité à hauteur de 1 € par carte. Ainsi la participation de l'administré sera de 8 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer aux administrés, résidant de façon permanente à Bazoches, âgés de 6 à 30 ans la carte avantages jeunes pour la somme de 8 €, sur présentation de la carte nationale d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

QUESTIONS DIVERSES

- Lutte contre l'ambrosie : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12/07/2018 relatif à la lutte contre l'ambrosie dans le département de la Nièvre, suite au stage organisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et à la demande la Communauté de communes, Monsieur Serge Aubry est désigné « référent ambrosie » et inscrit sur le site correspondant.
- Local poubelles des Coperies : Suite aux incivilités récurrentes constatées au local poubelles des Coperies, la question de maintenir ce service et son organisation a été abordée.
Il a été décidé de faire une alerte à la population en espérant une prise de conscience et de supprimer ce local en cas de nouvelles incivilités.

Fin de séance : 21 heures 00